

Compte rendu de séance

Séance du 14 Décembre 2018

L' an 2018 et le 14 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la Mairie sous la présidence de
RATILLON Jean-Pierre Maire

Présents : M. RATILLON Jean-Pierre, Maire, Mmes : LAMIRAUT Cécile, PERROT Emilie Ep MALASSENET, MM : BARALE Grégory, BULTIAUW Samuel, LEBRETON Stéphane, LIANO Jacques, MOREAU Dominique, PINAULT Sylvain

Absent(s) : MM : DEBENE Gérald, MARTEAU Dominique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 07/12/2018

Date d'affichage : 07/12/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le : 28/01/2019

A été nommé(e) secrétaire : M. PINAULT Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Subvention école de Torteron - COM_2018_44
Réfection de la route des Loges et de la route du Chaumoy - COM_2018_45
Remplacement de la cuisinière de la salle des fêtes de Feuillarde - COM_2018_46
Acceptation de dons - COM_2018_47
Annulation COM_2018_30 - COM_2018_48
Cotisation SPA - COM_2018_49
Paiement salle des fêtes de Feuillarde - COM_2018_50

Subvention école de Torteron
réf : COM_2018_44

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de subvention de l'école de Torteron pour une classe découverte à l'île d'Oléron. Cette demande concerne les élèves de maternelle (PS - MS - GS). Etant donné le coût élevé pour ce projet, la coopérative scolaire s'est engagée à financer une partie du séjour à hauteur de 100€ par enfant. Onze des enfants participants font parties de notre commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0) :

Décide d'accorder une participation financière à hauteur de 60€ par enfant de notre commune. Soit une subvention totale de 660 euros.

Réfection de la route des Loges et de la route du Chaumoy

réf : COM_2018_45

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil les différents devis concernant les réfections de routes des Loges et du Chaumoy.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents :

Décide de retenir le devis de la société Colas pour un coût de 20 359€ HT.

Correspondant à la part de notre commune pour les deux chantiers.

Détaillé comme suit : 10 972.60€ pour la route du Chaumoy et 9 387€ pour la route des Loges.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Remplacement de la cuisinière de la salle des fêtes de Feuillarde

réf : COM_2018_46

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la cuisinière de la salle des fêtes de Feuillarde doit être remplacée.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0) :

Décide de remplacer de la cuisinière par une neuve au prix de 219.98€ TTC

Acceptation de dons

réf : COM_2018_47

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil des dons d'administrés

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0) des membres présents :

Décide d'accepter les dons.

Annulation COM_2018_30

réf : COM_2018_48

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil la demande de retrait de la délibération COM_2018_30 par l'administration.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0) des membres présents :

Accepte le retrait de la délibération.

Cotisation SPA

réf : COM_2018_49

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil la reconduction de la cotisation à la SPA.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0) des membres présents :

Accepte le renouvellement de la de la cotisation à hauteur de 179€ pour l'année 2019.

Paiement salle des fêtes de Feuillarde

réf : COM_2018_50

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du problème de désistement excusé ou non concernant la location de salle des fêtes de Feuillarde.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0) des membres présents :

Décide de mettre le paiement de la salle des fêtes à la réservation de celle-ci et de ne pas restituer le paiement si le désistement n'est pas excusé à l'avance.

Questions diverses :

- Les fréquences TNT vont changer dans la nuit du 28 au 29 Janvier 2019 : prévenir les administrés par le biais des panneaux d'affichage.
- Distribution du colis des anciens le 22 Décembre 2018
- Cyprès du cimetière : demande devis pour la coupe et l'enlèvement.
- Dégâts suite à la sécheresse : faire une note par le biais des panneaux d'affichage pour signaler aux administrés de se manifester en mairie et également par le biais d'un article dans le journal local

Séance levée à: 23h15

Les Membres du Conseil

Le Maire
Jean-Pierre RATILLON